

## Décision portant modification de la composition du conseil de l'UFR Droit, économie, science politique

### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE

Vu :

- Le code de l'éducation,
  - La décision portant proclamation des résultats du 22 décembre 2023,
- Considérant la démission de M. Arnaud Haquet, en date du 7 février 2025,

### DECIDE

#### Article 1<sup>er</sup>

A compter du 8 février 2025, la décision du 22 décembre 2023 est modifiée comme suit :

Au sein du collège A du conseil de l'UFR Droit, économie, science politique, dans la liste Transitions, la place de « Arnaud HAQUET », lire « Sylvia BRUNET ».

#### Article 2

Les responsables de la composante concernées sont chargés de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter de sa publication sur le site internet de l'université<sup>1</sup> et transmission à la rectrice de la région académique Normandie, chancelière des universités.

Mont-Saint-Aignan, le 2 avril 2025

Le président

Franck LE DERF

  
Le Président  
de l'Université de Rouen Normandie  
Par déléation,  
la Directrice Générale des Services par interim,  
la Directrice Générale Adjointe en charge  
des ressources internes et du pilotage  
Sylvie MONSINJON

<sup>1</sup> <https://donneesreglementaires.univ-rouen.fr/>